



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EUROPE

Collège 4 - Anciens exploitants et assimilés

AVEC VOUS, NOUS DÉFENDRONS NOTRE PROJET, POUR ASSURER UNE RETRAITE DECENTE A TOUS LES PAYSANS :

La Confédération paysanne appelle au renforcement du système des retraites par répartition afin d'atteindre une pension minimale mensuelle de 1 000 €.

L'égalité femme - homme est un impératif, un objectif fondamental à atteindre.

Les moyens de financement existent et cela passe par la garantie d'un revenu agricole pour les actifs, par une fiscalité juste et solidaire, par une solidarité nationale à la hauteur de ce que les retraités d'aujourd'hui ont apporté à la Nation.

Les retraités agricoles ne doivent pas être les sacrifiés dans la réforme des retraites.

La pension moyenne des retraités en France est de 1 860 € par mois, celle des paysans est de 740 € (source : site du comité d'orientation des retraites – COR – Données 2016). C'est la plus faible toutes catégories confondues.

Les responsables des organisations agricoles d'après-guerre portent une responsabilité lourde, et que nous payons encore aujourd'hui : à force de refuser de payer des cotisations, à force de s'opposer à la mise en place un système équitable pour faire payer plus ceux qui gagnent beaucoup et à force d'éliminer le nombre d'actifs cotisants (d'un million de paysans il y a vingt ans à 400 000 aujourd'hui), nous en arrivons à des pensions indignes !

La solidarité nationale n'est pas à la hauteur de ce que l'agriculture a apporté à la Nation : alimentation, main d'œuvre, contribution à la vie rurale, entretien de l'espace.

Pire encore, 16 000 femmes sans statut social se retrouvent sans droit à la retraite. Le statut de conjoint n'est qu'un sous-statut et les inégalités se répercutent donc sur la retraite du conjoint : elle est de presque 300€ inférieure à celle du chef d'exploitation (880 € et 590 €).

COMMENT VOTER ? - Dès réception du matériel de vote et avant le 31/01/2019

■ Par correspondance : mettez votre bulletin Confédération paysanne dans la petite enveloppe de vote, puis cette enveloppe dans la grande enveloppe d'envoi pré affranchie. Signez au dos de cette enveloppe et postez-la.

Pas de rature, modification, signe distinctif sur le bulletin ou les enveloppes sous peine d'annulation.

■ Vote électronique : suivez pas à pas la notice explicative.

Nous porterons à la Chambre d'agriculture

LA REPRÉSENTATION ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ANCIENS EXPLOITANTES ET EXPLOITANTS

A travers notre présence à la Chambre d'agriculture, outre la retraite à 1 000 € et le statut unique femme – homme, défendrons :

■ La lutte contre l'isolement des plus fragiles d'entre nous et notamment les personnes âgées (accès aux soins, proximité des services sociaux) avec un financement par une assurance collective et obligatoire,

■ L'installation des nouveaux agriculteurs grâce à un accompagnement des actifs les dernières années de leur activité

■ Et nous participerons aux débats et prises de positions sur tous les problèmes de l'agriculture et des agriculteurs.

Votez pour des représentants qui redonneront fierté et dignité aux femmes et aux hommes, anciens exploitants agricoles, leurs conjoints ainsi que les aides familiaux retraités qui ont tant apporté à l'agriculture et à la société avec si peu de reconnaissance en retour !

Du 21 au 31 janvier 2019, vous élierez par correspondance ou par vote électronique vos représentants à la chambre d'agriculture de l'Eure.

Vous allez ainsi décider de l'orientation de la politique agricole de notre département.

Avec la Confédération paysanne vous faites le choix d'une équipe à vos côtés, à votre écoute.



1- Josiane Duedal à Breteuil-sur-Iton

2- Etienne Lozier à Coudres

3- Jacques Godard à Nogent-le-Sec

De gauche à droite :

Jacques Godard, Josiane Duedal, Etienne Lozier

Votons



Confédération paysanne